

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 127

(SUPPLEMENT A LA "LETTRE DES AMIS" N° 188 Novembre 2001)

L'INSURRECTION DE L'AN VII À PLAISANCE

Par

Michel HENRY

**ASSOCIATION
Les Amis des Archives
de la Haute-Garonne**



Georges FOURNIER a rappelé récemment¹ les origines et les faits marquants de l'insurrection de l'an VII dans le Midi toulousain. Les événements qui se déroulèrent alors à Plaisance ne sont pas sans intérêt, car cette localité fut le point extrême de l'avance des insurgés en direction de Toulouse sur l'axe Bragayrac - Sainte-Foy - Saint-Lys.

En voici la relation² qui a été faite par l'agent municipal de Plaisance à l'administration du canton de Léguevin. Pour bien situer les acteurs il faut se souvenir que ces journées se situent sous le Directoire. Selon la constitution de l'an III, la commune est gérée par un agent municipal, flanqué d'un adjoint, qui rendent compte au président de l'administration du canton, à côté duquel siège un commissaire, nommé par l'exécutif, pour veiller à l'application des lois.

« L'administration municipale du canton de Léguevin en séance le 30 thermidor an 7 de la république française (17 août 1799)

Présents les citoyens DUGUE président, FORGUES, LAMASSON, BOYER, agents municipaux.

En entrant dans le lieu de ses séances, l'administration a trouvé toutes les portes enfoncées, et une jetée à bas, et celle où le citoyen MATHIEU, commissaire du directoire, tient les papiers très endommagée mais non enfoncée, les ornements des fêtes décadaires décorés de rubans tricolores brisés, heureusement que le citoyen LAMASSON, commis expéditionnaire, eut le temps d'enlever dans des corbeilles tous les papiers qu'il mit pêle mêle de même que les registres et les déposa chez le citoyen CRAVIERY faisant les fonctions de juge de paix, à l'exception de quelques lois et quelques bulletins et arrêtés du département que l'on ne peut décrire que préalablement la reconnaissance générale de tous les papiers en ait été faite. Tous ces ravages ont été faits par l'armée royaliste le 21 de ce mois. Au même instant le citoyen DUGUÉ, président, et le citoyen LAMASSON, agent municipal de Plaisance, ont remis sur le bureau la relation de tout ce qui s'est passé à Plaisance et qui a été enregistré ainsi qu'il suit.

Le 28 thermidor an 7 (15 août 1799) de la république française, nous Jean Baptiste DUGUÉ, président de l'administration municipale du canton de Léguevin, département de la Haute Garonne, résidant à Plaisance, Jean Paul LAMASSON, agent municipal de la dite commune, à nous adjoint, le citoyen LABARTHERE, adjoint municipal de la même commune, établis forcément en séance permanente dans cette dite commune depuis le 19 de ce mois jusqu'à ce jour à cause des troupes et des mouvements qui ont agité pendant cet intervalle les communes environnantes, et intercepté les communications, profitant du premier moment libre et tranquille, avons comme suit constaté les faits suivants.

Le 19 de ce mois (6 août) nous vîmes arriver à Plaisance beaucoup d'habitants des communes de Saint-Lys et de Fonsorbes, armés les uns de fusils, les autres de fourches et traînant avec eux une petite pièce de campagne. Le citoyen MARRAST, commissaire du directoire près l'administration municipale du canton de Saint-Lys était à leur tête.

Le citoyen MARRAST se présente au citoyen LAMASSON, agent municipal de la commune et lui déclare par écrit que lui et les habitants de Saint-Lys et Fonsorbes qui le suivaient, se trouvant chassés par une troupe de brigands, venaient demander dans sa commune de Plaisance, aide, force et assistance contre les brigands qui le poursuivaient.

Le citoyen LAMASSON fit de suite part à l'administration centrale de tout ce qui se passait et lui exposa que la commune de Plaisance étant peu nombreuse et sans armes, elle ne pouvait opposer qu'une bien faible résistance. Dans ce même instant, il commença par faire battre la caisse, sonner le tocsin, ramasser les armes qui étaient chez les divers propriétaires de la

¹ Lettre ds Amis n° 172

² A.D.H.G. - L 4480 f° 117v et suivants

commune. Ensuite il invita par écrit le citoyen DURAND, chef de bataillon de la garde nationale, à rassembler celle de la commune de Plaisance, pour donner dans le temps du secours aux réfugiés de Saint-Lys et Fonsorbes. De concert avec le président de l'administration il écrivit à l'agent municipal de la commune de La Salvetat, qui est la plus voisine, pour lui faire part de cet événement, l'inviter à faire rassembler la garde nationale de sa commune, et à faire parvenir le même avis à l'agent municipal du chef-lieu, dans l'espoir que de proche en proche cet avis serait bientôt communiqué aux autres communes du canton. Le citoyen BOYER, agent municipal de La Salvetat, après avoir écrit à celui du chef-lieu, se rendit de suite à Plaisance avec un détachement de la garde nationale de sa commune.

Les réfugiés de Saint-Lys et Fonsorbes apprirent le soir que les brigands s'étaient dispersés; ils annoncèrent qu'ils étaient décidés à revenir sur leurs foyers. Ils demandèrent en même temps qu'il leur fut donné une escorte suffisante. Le citoyen LAMASSON fit de suite pour cela une réquisition par écrit au citoyen DURAND; mais les réfugiés partirent sans donner à l'escorte le temps de se rassembler

Dans le cours de cette même journée, le citoyen MARRAST exposa au citoyen LAMASSON qu'il avait besoin de chevaux pour aller faire une découverte, et lui demanda de les lui faire fournir. Le citoyen LAMASSON ne savait où prendre ces chevaux; on lui dit qu'un cheval et une jument du citoyen ESPARCEIL se trouvaient par hasard dans le village; il les mit de suite en réquisition, et les fit donner au citoyen MARRAST qui déclara verbalement qu'il en répondait et qu'il les rendrait le soir. Ce cheval et cette jument n'ont jamais été rendus.

Les réfugiés de Saint-Lys et Fonsorbes avaient arrêté un homme de la commune d'Empaux qui était sans passeport et qui, par quelques propos, faisait soupçonner qu'il était d'intelligence avec les brigands. Ils laissèrent cet homme à la garde du citoyen LAMASSON. Celui-ci fit garder la commune pendant la nuit, fit faire des patrouilles, et fit garder le prisonnier dans un corps de garde, attendu qu'il n'y a point de prison dans la commune. Le lendemain il envoya sous escorte ce prisonnier au commissaire près l'administration centrale qui lui en envoya une décharge par écrit.

Le lendemain 20, jour d'assemblée administrative, les citoyens DUGUÉ et LAMASSON étaient au moment d'aller au chef-lieu pour la célébration de la décade; ils apprennent par les commissionnaires que le citoyen ESPARCEIL avait envoyé à la recherche de son cheval et de sa jument, que les brigands continuent de se rassembler à Saint-Lys et Fonsorbes, et qu'ils se disposent à continuer leurs incursions. Alors ils se décident à ne pas quitter la commune. Ils écrivent ce qui se passe aux autres membres de l'administration qui se trouvaient assemblés; ils les invitent à rassembler dans le chef-lieu toutes les gardes nationales de leurs communes respectives pour se rendre à Plaisance au premier avis qui en serait donné.

Bientôt après le citoyen LAMASSON reçoit de l'administration centrale une lettre dans laquelle il lui est annoncé qu'il doit rassembler tous les hommes de sa commune en état de porter les armes, et que les forces des cantons et communes des environs doivent se réunir à Plaisance pour repousser les brigands.

En effet on voit dans la soirée arriver un détachement des gardes nationales de Blagnac et Tournefeuille, et bientôt après les réfugiés de Saint-Lys et Fonsorbes. Le citoyen BOYER, agent de la Salvetat, d'après l'avis qui lui en fut donné par le citoyen LAMASSON se rendit également à Plaisance avec un détachement de la garde nationale de sa commune.

A minuit, lorsque les gardes nationales étrangères furent rafraîchies, le président de l'administration municipale du canton de Léguevin, l'agent et l'adjoint de la commune de Plaisance, le commissaire du directoire près l'administration municipale du canton de Blagnac, le juge de paix, l'agent et l'adjoint municipaux de cette dernière commune s'assemblèrent pour délibérer sur la conduite que les circonstances exigeaient de leur part. D'après les différents avis qu'ils avaient reçus les uns et les autres de l'administration centrale,

il fut décidé entre eux qu'ils feraient attaquer le lendemain les brigands à quatre heures du matin.

Il était essentiel de communiquer de suite cette détermination aux gardes nationales des autres communes du canton, qui, d'après la lettre qui avait été écrite par les citoyens DUGUÉ et LAMASSON, étaient censées réunies au chef-lieu pour y attendre l'avis qui leur avait été annoncé. Les citoyens DUGUÉ et LAMASSON se déterminèrent à écrire de suite au chef-lieu pour que les gardes nationales des autres communes du canton se dirigeassent vers Fonsorbes et s'y réunissent au point du jour avec les forces qui devaient partir de Plaisance. Pour plus grande sûreté, cette commission fut donnée au citoyen SEMPÉ, secrétaire en chef de l'administration municipale. Celui-ci ayant pris avec lui les citoyens HUGONIN et GAFFIÉ, se rendit de suite au chef-lieu. Tout le monde y dormait d'un tranquille sommeil. Il n'y avait aucun rassemblement de gardes nationales; l'agent municipal était absent; ayant voulu la veille aller épier les démarches des brigands, ceux-ci l'avaient surpris et fait prisonnier. L'adjoint municipal était malade. Le citoyen SEMPÉ ne put s'adresser qu'au commissaire du directoire qui lui donna une réquisition pour les gardes nationales de Pibrac et de Brax. On fit de suite battre la caisse dans la commune de Léguevin. Pendant ce temps les citoyens SEMPÉ, HUGONIN et GAFFIÉ allèrent porter à Brax et à Pibrac la réquisition que le commissaire du directoire leur avait donnée.

Les forces réunies dans Plaisance partirent au point du jour pour Fonsorbes. Elles retardèrent un peu leur départ pour donner aux gardes nationales des autres communes du canton le temps de se réunir à elles au point indiqué. L'attaque commença vers les six heures du matin. Elle fut très vive de part et d'autre mais l'avantage fut pour les brigands qui étaient en plus grand nombre, qui avaient de meilleures armes et une position plus favorable. Il y eut de chaque côté beaucoup de morts et de blessés. Le citoyen DURAND, chef de bataillon de la garde nationale du canton et plusieurs autres citoyens de Plaisance, Tournefeuille et Blagnac furent faits prisonniers et désarmés par les brigands. Mais peu à peu ils se sont tous échappés, et le tambour de Plaisance qui était du nombre y perdit sa caisse.

Presque tous les hommes de la commune de Plaisance, jeunes et vieux, assistèrent à ce combat. L'agent et l'adjoint municipaux étaient à leur tête. Un détachement de Léguevin, ayant le commissaire du directoire (il s'agit de Mathieu) à sa tête arriva à la fin du combat. De suite le citoyen DUGUÉ écrivit à l'administration centrale pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer et remit sa lettre au citoyen MATHIEU qui se chargea de la porter, et qui a depuis resté à Toulouse.

Les blessés patriotes furent portés ou se traînèrent jusqu'à Plaisance où ils furent pansés et soignés par le citoyen LAMASSON, agent municipal de la commune de Plaisance, officier de santé, et par son frère officier de santé de Léguevin, qui quelques offres qui leur fussent faites, ne voulurent aucun payement. Certains furent évacués avant la fin du jour dans les hôpitaux de Toulouse; deux autres furent soignés chez des particuliers de Plaisance jusqu'au 24, notamment chez le citoyen SEMPÉ, secrétaire en chef de l'administration municipale.

Le 22 et le 23 furent assez tranquilles; il ne se passa rien d'essentiel. On remarque seulement que le citoyen DURAND, chef de bataillon de la garde nationale du canton, ayant déclaré par écrit le 22 au citoyen LAMASSON que ses infirmiers se forçaient de discontinuer momentanément tout service, le citoyen LAMASSON d'après l'indication qui lui avait été faite par le citoyen DURAND, invita et requit par écrit le citoyen Jean MAIRAN fils, capitaine de la garde nationale de remplacer provisoirement dans Plaisance le citoyen DURAND.

Le 24 (11 août) vers cinq heures du soir, on vit arriver à Plaisance une troupe de gens armés à pied et à cheval venant du côté de Cugnaux. Ils portaient tous la cocarde blanche; ils parcoururent les rues du village en forçant tout le monde de crier avec eux Vive la religion. Vive Louis XVIII. Le citoyen MARIN de la commune de Frouzins était à leur tête. Ils

haranguèrent le peuple, l'exhortèrent à aller se réunir le lendemain avec eux à Cugnaux, et à abattre l'arbre de la liberté. Voyant que personne ne leur répondait, ils annoncèrent qu'ils reviendraient bientôt. Le président de l'administration municipale, l'agent et l'adjoint municipaux de Plaisance envoyèrent un émissaire à l'administration centrale, lui écrivirent ce qui venait de se passer, et l'avertirent de la nécessité qu'il y avait d'envoyer des forces suffisantes vers Cugnaux, Seysses et Muret où les royalistes se rassemblaient d'une manière alarmante pour la chose publique

Les menaces faites par les royalistes effrayèrent tous les habitants de la commune. Plusieurs allèrent se réfugier dans Toulouse, d'autres allèrent passer la nuit suivante dans les champs et dans les bois.

Cette alarme n'était que trop fondée. Les royalistes revinrent en effet dans la nuit, vers une heure du matin. Ils étaient en très grand nombre. Ils entourèrent le village, s'emparèrent de toutes les rues, d'un des trois corps de garde qui avaient été établis, et de tous les fusils qui étaient dans ce corps de garde. Il forcèrent le citoyen BOUISSOU, charron, de donner trois haches dont ils se servirent pour couper en sa présence l'arbre de la liberté. Ils gardèrent une de ces haches, et exigèrent encore que le citoyen BOUISSOU leur livra sa jument avec sa bride. Ils se firent également donner une jument par la veuve MARTIN en lui disant que le roi la lui payerait. Ils prirent encore une autre jument chez le citoyen CASTEX et le forcèrent de la monter lui-même pour aller avec eux.

Ces royalistes forcèrent plusieurs citoyens de la commune à se lever et à les suivre. La présence et le ton des gens armés qui arrachaient les citoyens de leur lit les intimida si fort qu'aucun n'osa résister. Les citoyens qu'ils forcèrent ainsi de les suivre sont les citoyens LAMASSON, agent municipal de la commune, SEMPÉ, secrétaire en chef de l'administration municipale, François BAYLAC, HUGONIN, PUJOL, CASTEX et ceux qui formaient le corps de garde dont ils s'étaient emparés, savoir les citoyens Jean PEYROURET fils aîné, Pierre MAIRAN, MONTASTRUC, PEBORDES, ANGLOSSE, MAUREL, BOYER, gendre de la veuve MAUREL, et autres. Ils emmenèrent également plusieurs habitants forains de la commune. Tous ces citoyens furent forcés de suivre les royalistes jusqu'à Cugnaux et de là jusqu'à Muret. La terreur que cet enlèvement produisit dans la commune fut si grande que trente ou quarante autres citoyens quittèrent la commune pour aller à Cugnaux rejoindre les royalistes, parce qu'ils leur avaient déclaré qu'ils seraient fusillés s'ils ne venaient les rejoindre. Quelques-uns y arrivèrent, mais le plus grand nombre s'en revint sur ses pas. Le président de l'administration municipale écrivit de suite à l'administration centrale pour lui faire part de cette incursion des royalistes et de cet enlèvement des citoyens de la commune.

Les premiers qui avaient été obligés de suivre les royalistes jusqu'à Muret, voyant qu'ils n'étaient pas prisonniers, mais que les royalistes voulaient leur faire prendre les armes contre la patrie, et se servir d'eux pour l'exécution de leurs projets liberticides, cherchèrent dès lors à s'échapper du camp des royalistes. Le même jour, les citoyens LAMASSON, SEMPÉ, HUGONIN, PUJOL, MAIRAN, PEYROURET et BAYLAC s'enfuirent de Muret et revinrent coucher chez eux. Le lendemain le citoyen CASTEX s'enfuit de Carbonne où, pour pouvoir plus facilement s'échapper, il fut obligé de laisser sa jument. Peu à peu tous les autres citoyens qui avaient été emmenés par les royalistes ou que la terreur avait fait courir après eux se sont retirés, de manière qu'il n'en reste que très peu dans le camp des royalistes. On prétend même que certains qui n'avaient à Plaisance qu'un domicile momentané se sont retirés chez eux, et que tous ceux qui ont pu s'enfuir ont été obligés d'y laisser leurs armes pour être plus lestes.

Le 26 et le 27, le citoyen BOUISSOU et la veuve MARTI ayant dénoncé l'enlèvement de leurs juments, il en a été dressé des verbaux.

L'incursion des royalistes, leurs jactances avaient fait tellement d'impression dans la commune qu'au moindre bruit qui se faisait entendre, à la moindre personne que l'on voyait

venir du côté de CUGNAUX, tous les hommes s'enfuyaient dans les champs ou dans les bois, que très peu couchaient dans leur maison.

Ces alarmes, cette terreur n'ont cessé que lorsqu'on a appris que les royalistes ont été battus et repoussés de tous les côtés, qu'ils ont évacué Muret et que l'armée patriote est à leur poursuite. Les citoyens DUGUÉ, LAMASSON et LABARTHERE ont profité de ce premier moment de calme pour réparer les ravages des royalistes. Le 27 ils ont fait planter un nouvel arbre de la liberté en présence de presque tous les habitants de la commune. Pendant la cérémonie l'air a mille fois retenti des cris Vive la république, à bas le royalisme.

Fait à Plaisance ledit jour 28 thermidor an 7 de la république française

DUGUÉ président, LAMASSON, agent municipal, LABARTHERE, adjoint municipal »

Au vu de ce rapport, les autorités départementales ont jugé que les responsables municipaux et cantonaux n'avaient pas été suffisamment énergiques et les ont révoqués.

« Extrait³ du registre de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne, du 4 fructidor l'an sept (21 août 1799) de la république française; séance permanente.

L'administration centrale considérant que le canton de Léguevin a été un des premiers où les mouvements contre-révolutionnaires ont éclaté et où l'on a arboré l'étendard de la rébellion; que les citoyens DUGUÉ, président de l'administration municipale, DESCLAUX, agent municipal de la commune de Brax, LAMASSON, agent municipal de la commune de Plaisance, et LABARTHERE son adjoint, ont directement contribué aux efforts et aux succès momentanés des brigands royaux, que les citoyens CABAUDE, adjoint municipal de la commune de Léguevin, BERAIL agent de la commune de Pibrac y ont aussi quoique indirectement concouru par le silence coupable qu'ils ont gardé sur les malheurs criminels des royalistes qui ont précédé les scènes d'horreur auxquelles ces derniers se sont depuis livré, que d'ailleurs lesdits adjoints de Léguevin et agent de Pibrac sont d'une incapacité qui les met hors d'état de s'acquitter de leur devoir;

Considérant que de ce les fonctionnaires ne méritent pas d'être revêtus de l'écharpe tricolore, qui ne doit décorer que des magistrats républicains; qu'enfin les autres membres de l'administration municipale forment la minorité

Oùï le commissaire de directoire exécutif

Arrête

Article premier - Les citoyens DUGUÉ, président de l'administration municipale du canton de Léguevin, DESCLAUX, agent municipal de la commune de Brax, LAMASSON et LABARTHERE, (agent et) adjoint municipaux de la commune de Plaisance, CABAUDÉ, adjoint de la commune de Léguevin, et BÉRAIL agent municipal de la commune de Pibrac sont et demeurent suspendus de leurs fonctions qu'ils seront tenus de cesser à l'instant.

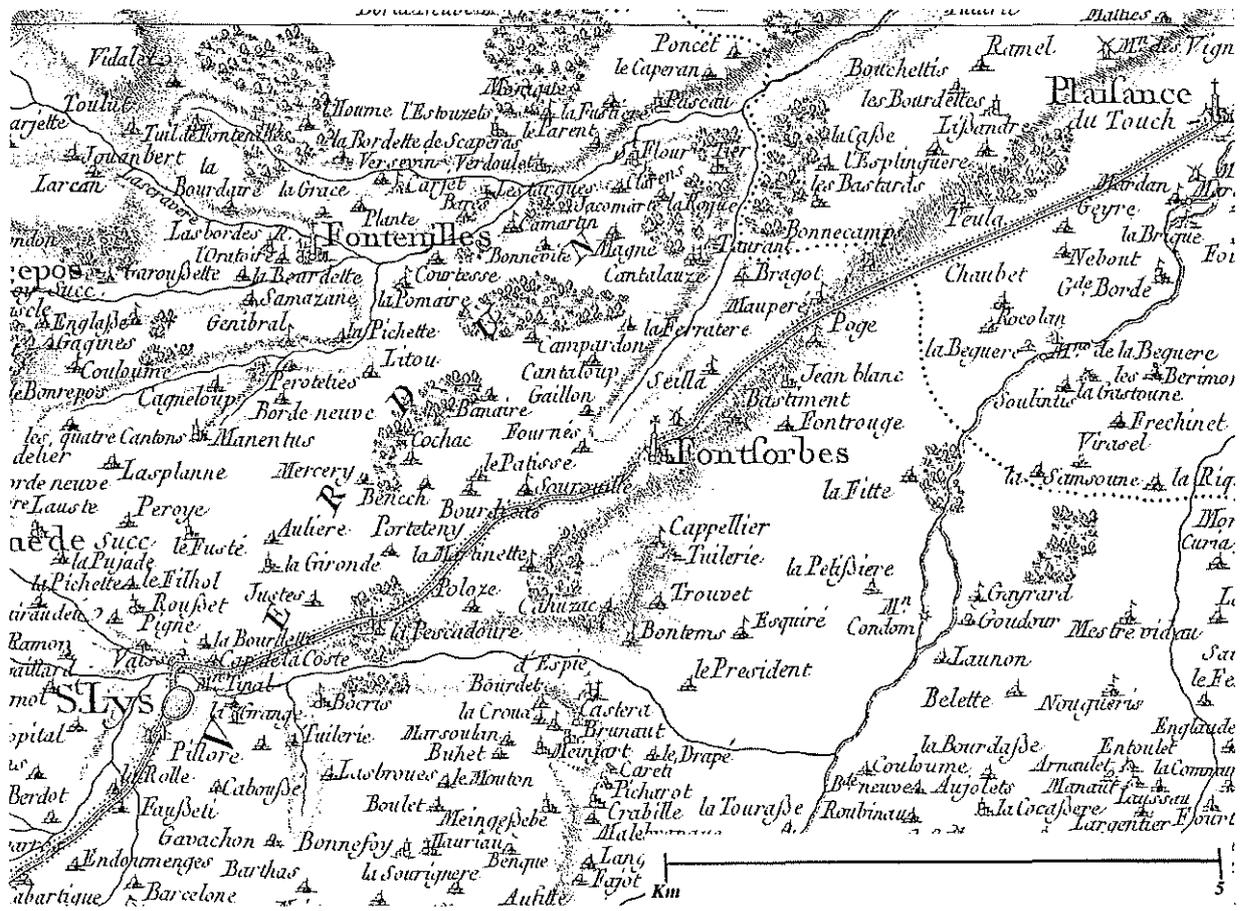
Article 2 - Conformément à la loi du 13 vendémiaire an 6, ils seront remplacés par le citoyen MAGNIÉ pour président, BÉGUÉ, pour agent municipal de la commune de Brax, NOUILHAN père pour agent, et Jean JAMBERT pour adjoint municipaux de la commune de Plaisance, ROUSSES père, aubergiste, pour adjoint de la commune de Léguevin, FRANCAIN pour agent municipal de la commune de Pibrac, lesquels entreront sur le champ en fonction.

Article 3 - Extrait du présent sera adressé à ladite administration municipale de même qu'à chacun des ministres de l'intérieur et de la police générale.

Délibéré à Toulouse les jours mois et an que dessus.

CAISSEL, CAMPARAN, LEUGUE, BARRAU. »

³ A.D.H.G. - L4480 F° 127



Extrait de la carte de Cassini montrant les lieux évoqués.